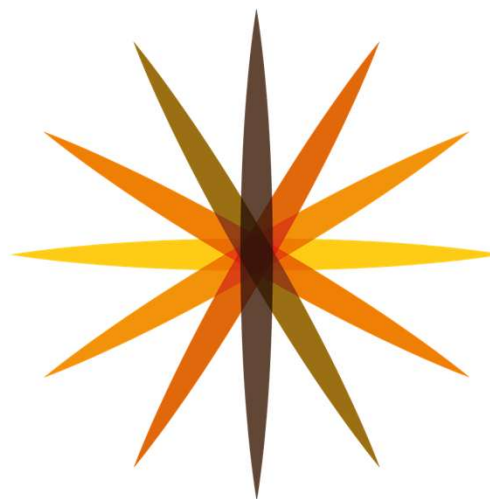




Les Maisons
de Cognac

FRANCE

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RÉUNION DE
FAMILLE DU 13 OCTOBRE 2025

Respect du droit de la concurrence

Les membres du SMC et participants aux réunions organisées par le SMC doivent s'engager à respecter rigoureusement les règles du droit de la concurrence français et européen.

Tout manquement expose l'entreprise, ses représentants et le SMC à des sanctions pécuniaires très lourdes, ainsi qu'à d'éventuelles sanctions pénales et/ou civiles.

Le SMC est fermement engagé dans le respect de ces règles et surveillera attentivement tout comportement potentiellement non conforme.

Informations confidentielles interdites

Les participants doivent s'abstenir de communiquer toute information confidentielle relative à leur société : prix, conditions commerciales, quantités produites/vendues, marges commerciales, etc.

Respect de l'ordre du jour

Les participants s'engagent à ne pas échanger sur des sujets situés en dehors de l'ordre du jour diffusé préalablement à la réunion.





RÉUNION DU CA SMC

16H00-17h15



Ordre du Jour

16h00 Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décisions de la précédente réunion

Validation

16h05 Préparation de l'Assemblée Générale du 17 décembre

Décision

16h15 Retour sur Whisky Live 2025 et perspectives 2026

Discussions

16h35 Risques filière

- Ethanol : Point à date sur les actions menées
- Pesticide – Ligue contre le cancer local

Discussions

16h55 Questions diverses

Debrief des échanges avec l'UGVC et les JA

Discussions



APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA DERNIÈRE RÉUNION

⇒ DECISION ATTENDUE :

- 1) Approuvez-vous l'ordre du jour?
- 2) Approuvez-vous le relevé de décision du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2025?



PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 DÉCEMBRE 2025

ENJEUX : CHOIX DES THÈMES ET PROPOSITIONS D'INTERVENANTS

⇒ **Décisions**



Proposition d'ordre du jour

- Partie statutaire :
 - Atterrissage prévisionnel budget 2025
 - Proposition budget 2026
 - Cotisations
- Proposition France Travail : courte intervention sur les travailleurs étrangers
- Partie non statutaire : Interventions croisées

Thème	EXEMPLE d'intervenants
Crise et résilience : regards croisés sur les crises du passé ou quelles solutions pour aujourd'hui?	Patrick Raguenaud & Jean Bernard de Larquier
Opportunités : Le marché français, terrain d'opportunités ?	La Maison du Whisky & Rayon Boisson



RETOUR SUR WHISKY LIVE 2025 ET PERSPECTIVES 2026

ENJEUX : POURSUITE DU TRAVAIL COLLECTIF INITIÉ SUR LES ANNÉES À VENIR

⇒ **Discussion**



Plateau dégustation (stands)

24 522
visiteurs
(22 498 en 2024)

Cocktail Street

32 000
visiteurs
(30 000 en 2024)

French Drinks Awards

19 Maisons – 45
produits

Samedi : 8 008 visiteurs (contre 7 821 en 2024)

Dimanche : 6 814 visiteurs (contre 5 614 en 2024)

Lundi : 9 700 visiteurs (contre 9 063 en 2024)

French Drinks Awards : Nombreux prix pour les Maisons du CMC



DIAMOND



Fûts
Larsen Cognac
Aqua Ignis



X.O.
Martell
Cordon Bleu



Origin & terroir
Cognac
Delamain
Single Vineyard
Domaine La
Rambaudie

GOLD



V.S.O.P.
Groperrin
Cépage Grande
Champagne



V.S.O.P.
Courvoisier
VSOP



V.S.
Ths Bache-
Gabrielsen
VS Tre Kors



Origin & terroir
Camus La
Grande Marque
XO Borderies
Single Estate



V.S.
Larsen Cognac
VS



X.O.
Peyrat Cognac
XO Petite
Champagne



X.O.
Cognac
Delamain
Pale And Dry XO



Fûts
Cognac Ferrand
Double Cask

SILVER



Origin & terroir
Rémy Martin
1738 Accord
Royal



Origin & terroir
Rémy Martin
XO Fine
Champagne



X.X.O. / Hors
d'Âge
Cognac
Groperrin
Bois Ordinaires
de L'Île de
L'Oléron 18 Ans



X.O.
Terroirs Distillers
Artisanal Brands
Louis Royer
Cognac Carnet
De Cave N°3
Single Estate XO



V.S.O.P.
Martell
V.S.O.P.



X.O.
Martell
X.O.



V.S.O.P.
Jules Gautret
VSOP



V.S.O.P.
A.E.Dor
VSOP



V.S.
Ansac
VS



Fûts
Cognac Ferrand
10 Générations



Millésimes
Cognac Ferrand
1984 Grande
Champagne



X.O.
Cognac Planat
Single Cask



Origin & terroir
Cognac De Luze
Gentry



V.S.
Martell
V.S.



V.S.
Courvoisier
VS



X.O.
Cognac Ferrand
Sélection Des
Ages



Origin & terroir
Cognac Ferrand
Le Renegade



Prochaines étapes

- Réunion du 20 octobre 2025

Discussions sur les attentes en matière de salons et événements

Objectifs : choix des salons et événements à faire collectivement avec financements partagés

=> BNIC et Syndicats : coordination et négociations des tarifs



RISQUES FILIÈRE

ETHANOL : POINT À DATE SUR LES ACTIONS MENÉES

PESTICIDE – LIGUE CONTRE LE CANCER LOCAL

**ENJEUX : ALERTER SUR L'ÉVOLUTION DE CES RISQUES ET ACTIONS À RÉALISER AU NIVEAU
INTERPROFESSIONNEL**

⇒ **Décision**



Classification de l'éthanol par l'ECHA : Enjeux et perspectives pour les secteurs européens



Contexte et processus réglementaire

- L'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) examine la classification de **de l'éthanol utilisé comme produit biocide comme cancérigène**
- L'éthanol est utilisé dans de nombreux secteurs : boissons alcoolisées, alimentation, cosmétique, pharmacie, chimie.
- Deux cadres européens concernés : REACH et BPR (Biocides).

Processus en cours

Avril 2024

La Grèce propose de classer l'éthanol CMR catégorie 2 (Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique).

Novembre 2025

Vote du Comité des Produits Biocides (BPC).

Discussions actuelles

Discussions désormais centrées sur une classification C+R catégorie 1.

31 décembre 2026

CLP : report du dépôt du dossier → plus de temps pour la défense du dossier.

Une Ethanol Coalition (pilotée par spiritsEUROPE) coordonne la réponse sectorielle.



Risques et perspectives

Risques d'une classification CMR

Impacts réglementaires et d'image :

- Potentielles restrictions sur l'étiquetage et la publicité des spiritueux.
- Risques d'amalgame entre consommation d'alcool et autres usages de l'éthanol.
- Pression accrue des consommateurs et autorités sanitaires.

Actions et opportunités

Sept. 2025 : deux eurodéputés allemands déposent une résolution demandant :

- De distinguer la consommation nocive de l'alcool et les autres usages légitimes de l'éthanol
- D'évaluer les impacts socio-économiques avant toute restriction.

Mobilisation sectorielle :

- Approche prudente du secteur, sujet très sensible. Food drink Europ ne souhaite pas prendre le lead
- Recherche d'un portage national (ex. ANIA) pour défendre la position française.



Étude PestiRiv/ Ligue contre le cancer : contexte et résultats

Contexte

- Publication des résultats des études
- Communication nationale et locale efficace → peu d'impact médiatique négatif.
- Cognac très peu cité (1 à 2 mentions sur plus de 400 articles)

Principaux enseignements

1. Traces de pesticides viticoles plus fréquentes chez les riverains exposés.
2. Prévalence plus forte chez les enfants du groupe exposé.
3. Aucun dépassement des seuils légaux → pas de situation sanitaire alarmante
4. Recommandation : agir à la source → réduire les usages, mieux informer les riverains.
5. Aucune demande de retrait de substances formulée.
6. Appel à poursuivre les études.



Enjeux pour la filière Cognac

❖ Réactions et risques

- ONG relativement mesurées pour l'instant.
- Prochaines pressions attendues sur deux axes :
 1. Lien entre pesticides et maladies (cancers notamment).
 2. Évaluation chiffrée des usages par bassin et efficacité des plans de réduction.

❖ Perspectives et actions à mener

- Filières désormais évaluées selon les objectifs du plan Ecophyto.
- Forte pression attendue sur la filière Cognac
- Nos indicateurs actuels sont défavorables.
- Un travail de fond (réduction réelle) et de forme (communication) est indispensable.
- Reconnaissance du travail de la filière Cognac : intérêt pour les programmes Luma et Imagine Cognac



Propositions d'actions à mener

- Recommandation du BNIC : qu'un travail soit mené au niveau du GT Vignoble performant (puis Commission technique) sur :
 - une évaluation chiffrée des résultats de la filière par rapport aux objectifs des plans Ecophyto qui depuis Pestiriv sont devenus la base sur laquelle les filières devront répondre, et
 - Une proposition de trajectoire chiffrée spécifique filière Cognac. Ces propositions devront nécessairement être «communicables».

➔ Ce travail pourrait être présenté au Comité permanent de janvier 2026.
- Recommandation des Affaires Publiques Maisons
 - Demander une expertise médicale sur le sujet
 - Objectif : Décrypter scientifiquement les éléments clés et construire une base solide de connaissance pour le futur



QUESTIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU DES DISCUSSIONS AVEC L'UGVC ET LES JA

⇒ **Discussion**



REUNION DE LA FAMILLE DU NEGOCE

17h30 – 19h30

Ordre du Jour



17h30 **Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décisions de la précédente réunion**

Validation

17h35 **Marchés et actualités Chine**

- Chine : accompagnement société exclues
- Chine : reporting sur les engagements de prix

Position

17h50 **Adaptation Amont et Aval**

- GT Production : **Rendement plancher et affectation longue**
- GT adaptation : **Retrait de volume, arrachages temporaires et définitifs**
- Stocks **Avancement - Réunion Banque de France du 15 octobre**
- Libération de la réserve climatique : **modalités de détermination de la réserve climatique libérable**
- Pérennisation du VCCI **dans le cahier des charges : vote**

Discussion et vote

18h40 **Investissement immobilier BNIC** et travail sur la vision du pôle technique

Discussion

19h00 - **CEC – Autres certifications**

Maintien ou report de l'échéance 2028

Principe d'une liste positive (à définir par le GT CEC)

Discussions

19h20 - **80 ans de l'appellation – propositions (ou report)**

Position

19h25 **Changements Commissions et Groupe de Travail**

Décision

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA DERNIÈRE RÉUNION

⇒ **DECISION ATTENDUE :**

- 1) **Approuvez-vous l'ordre du jour?**
- 2) **Approuvez-vous le relevé de décision de la réunion de Famille du 1^{er} septembre 2025?**



Chiffres des expéditions et actualités Chine

⇒ **Décisions**

1. Tableau de bord économique

Chiffres provisoires sur le mois de septembre 2025

Chiffres Mois de septembre 2025

⇒ **Volume : - 20,4 % vs 2024 (-9 622 hl AP)**

⇒ **Valeur : - 41,9 % vs 2024 (-96,5 millions sur un mois)**

- Les chiffres de septembre 2025 ne sont pas bons par rapport à septembre 2024 et par rapport à tous les mois de septembre depuis 10 ans (plus mauvais mois de septembre depuis 2001).
- Hormis les autres pays (+ 11,7 %), toutes les autres zones connaissent une baisse forte des expéditions (l'Aléna -20,8 %, l'Extrême-Orient avec -33,7% et l'Europe -9,5 %).

SEPTEMBRE	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	moyenne 2016-2024
Aléna	23 598	23 676	24 201	37 995	32 472	25 885	27 289	17 028	14 941	11 832	25 232
Extrême Orient	14 605	17 690	17 479	19 665	22 966	20 088	17 262	18 301	18 167	12 041	18 469
Europe	11 857	11 690	10 957	10 733	11 193	10 964	10 706	8 527	9 518	8 649	10 683
Reste du Monde	3 787	3 451	3 817	4 650	3 790	2 456	3 303	4 121	4 494	5 020	3 763
Total	53 847	56 507	56 454	73 043	70 421	59 393	58 560	47 977	47 120	37 542	58 147

- Baisse du VS (- 11,3%), du VSOP (- 26,2 %) et du XO et plus(- 38,9 %).

BNIC COGNAC FRANCE

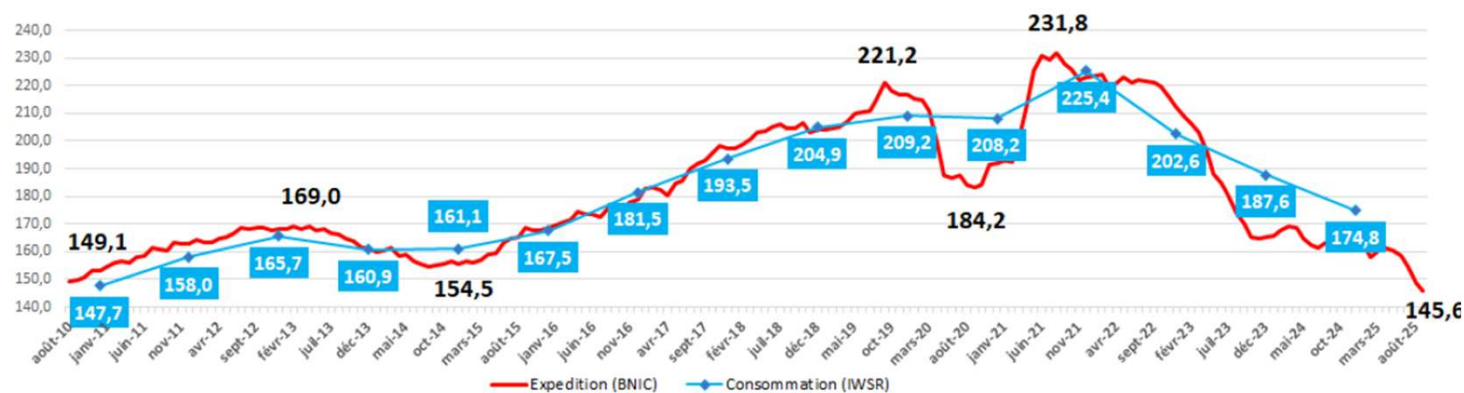
1. Tableau de bord économique

Comparaison Année mobile des expéditions de Cognac depuis août 2010

Chiffres à fin
septembre 2025

Nombre de millions de bouteilles
expédiées

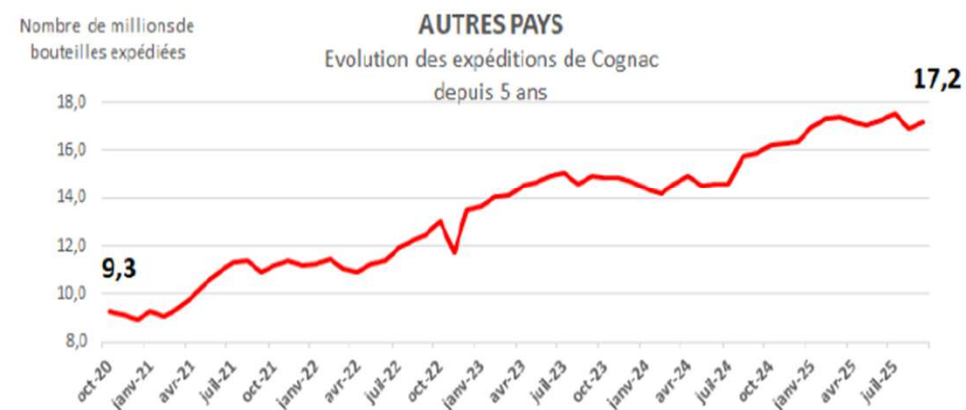
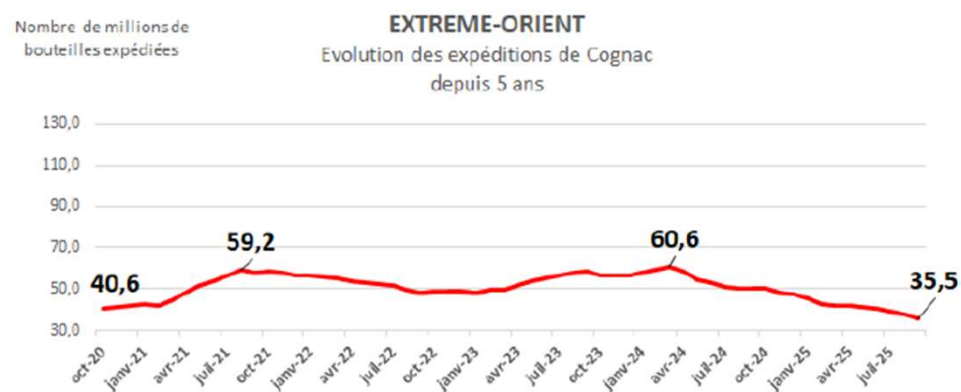
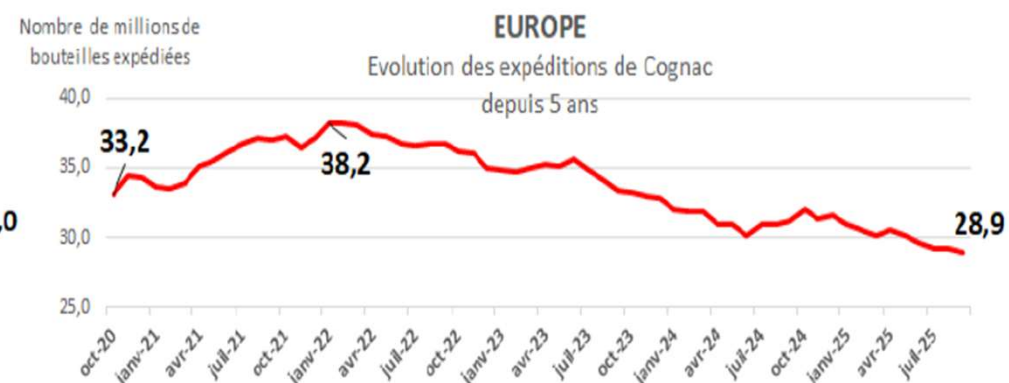
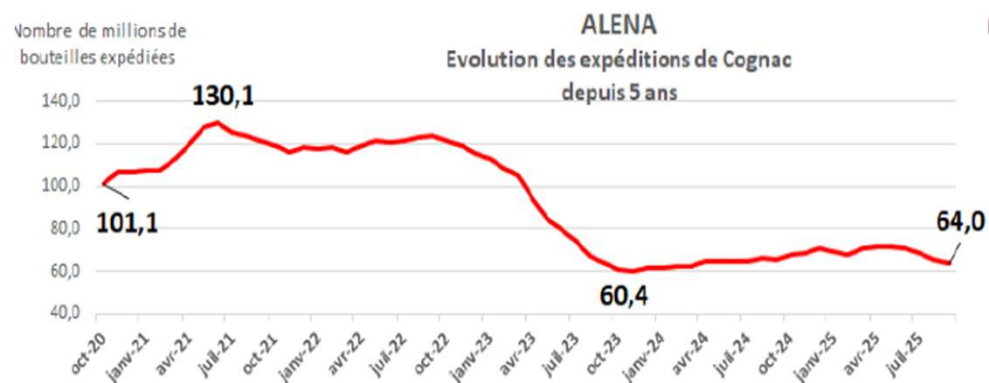
Evolution des expéditions de Cognac
depuis août 2010



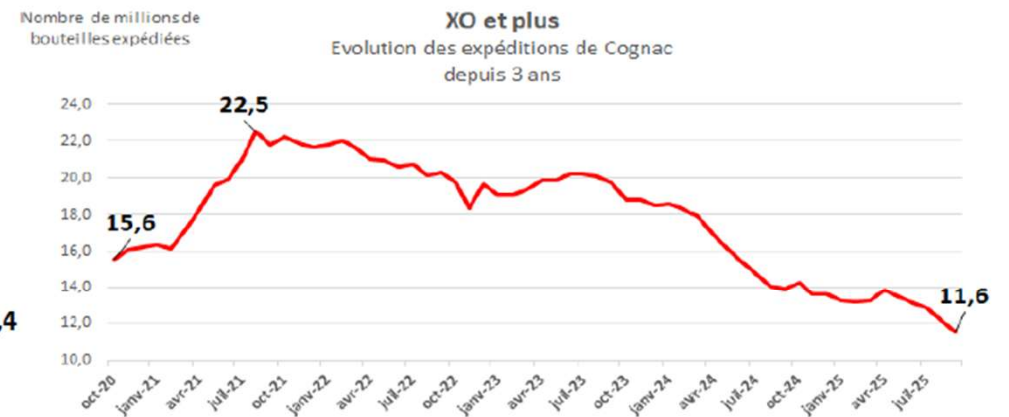
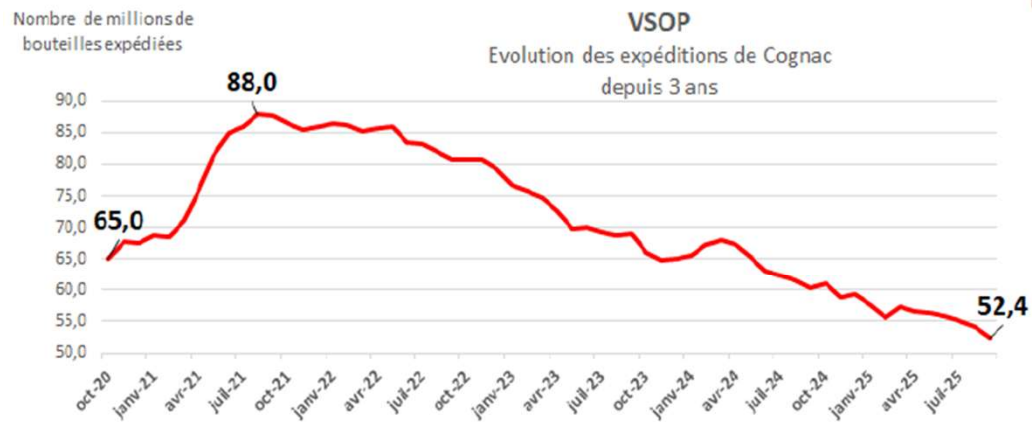
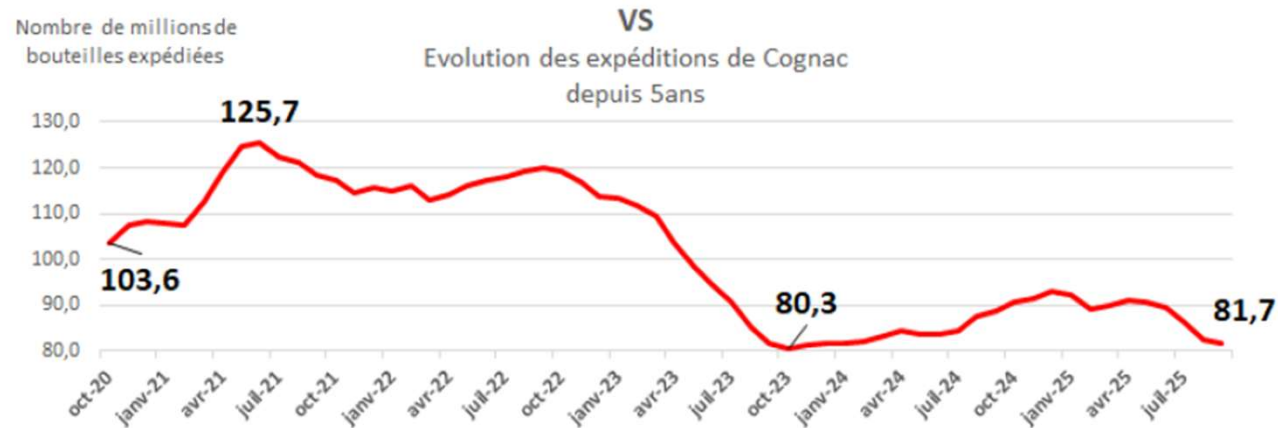
Chiffres à fin août 2025 = Niveau Année mobile à fin août 2010

Des expéditions inférieures à la consommation sur 2024

1. Tableau de bord économique

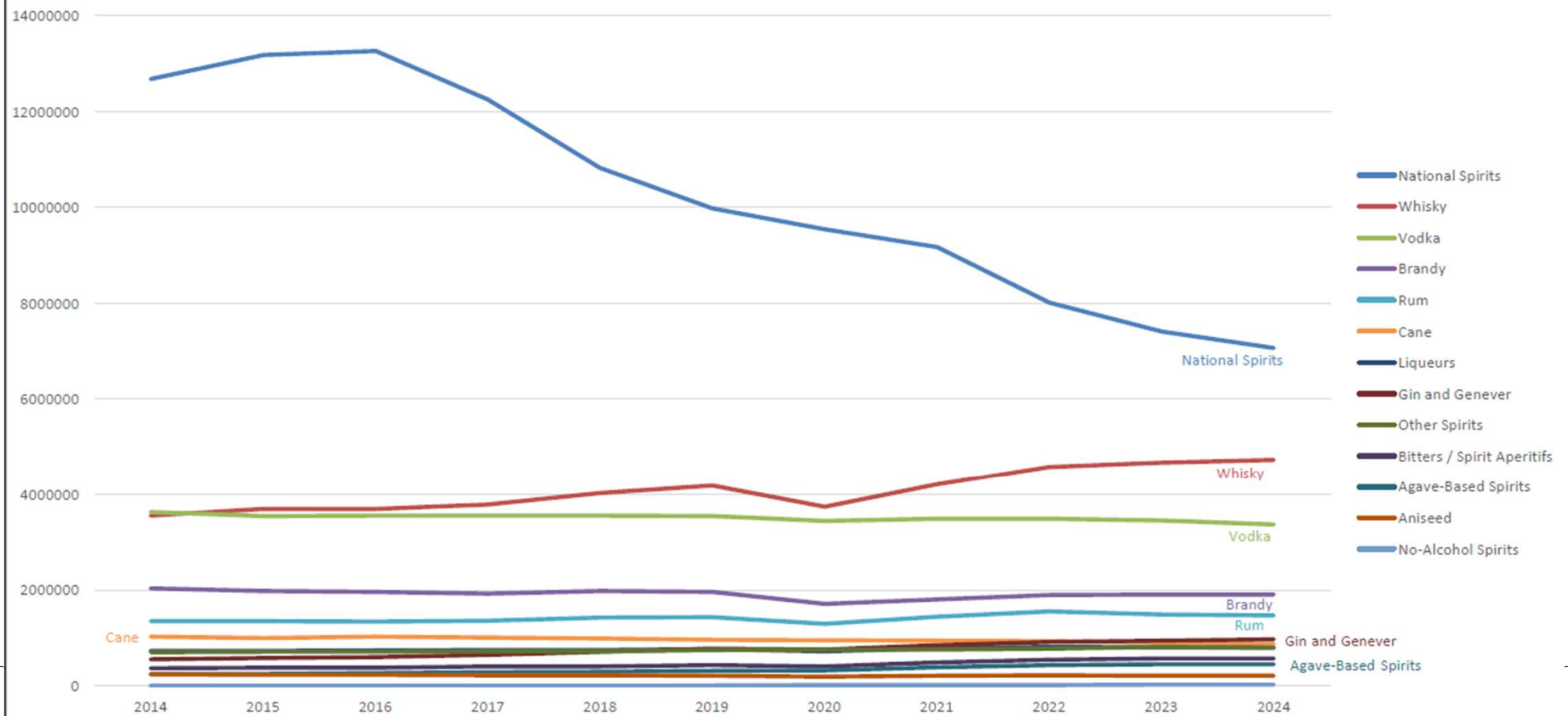


1. Tableau de bord économique



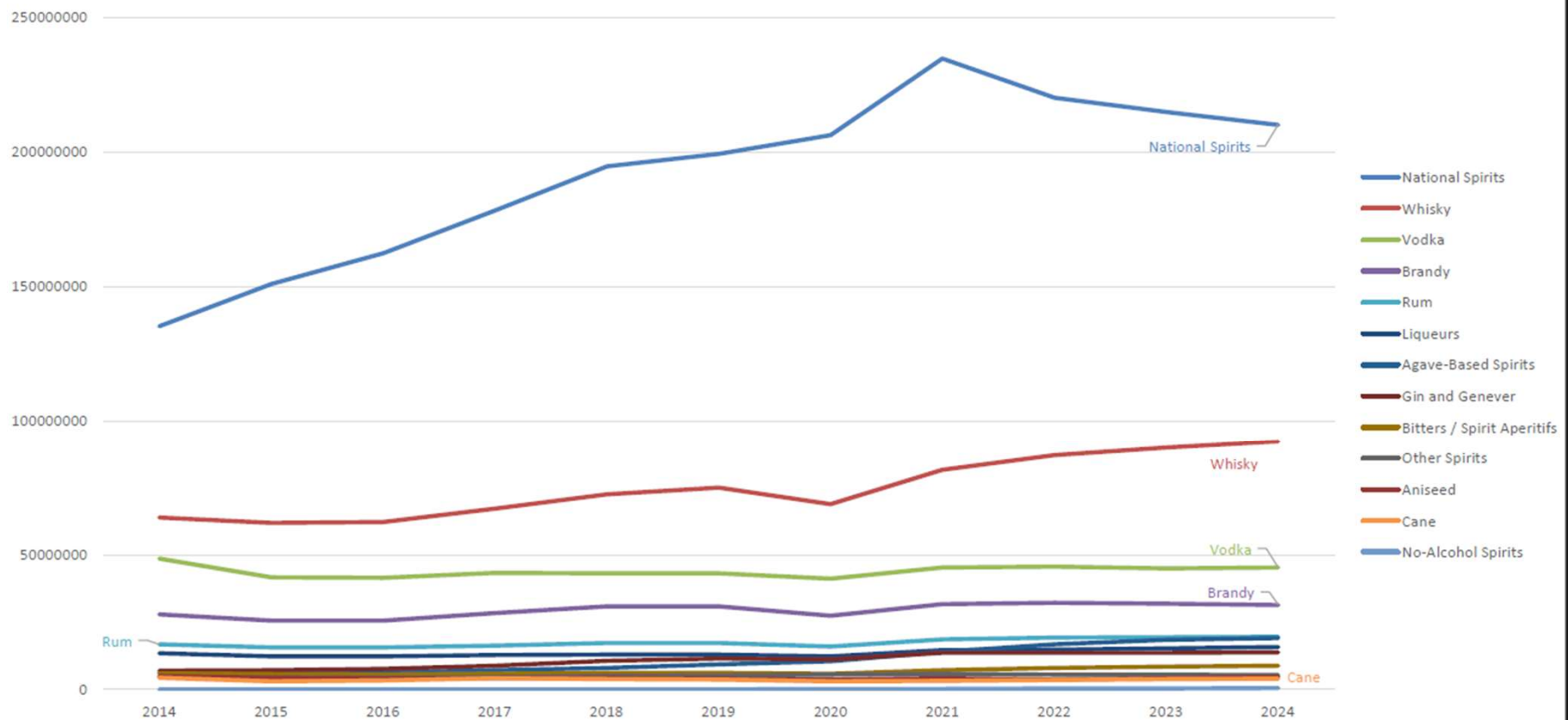
MARCHÉ MONDIAL DES SPIRITUEUX

Évolution de la consommation mondiale de spiritueux depuis 2014 (en milliers de L)
33,1 milliards de bouteilles eq 0,70 cL en 2024



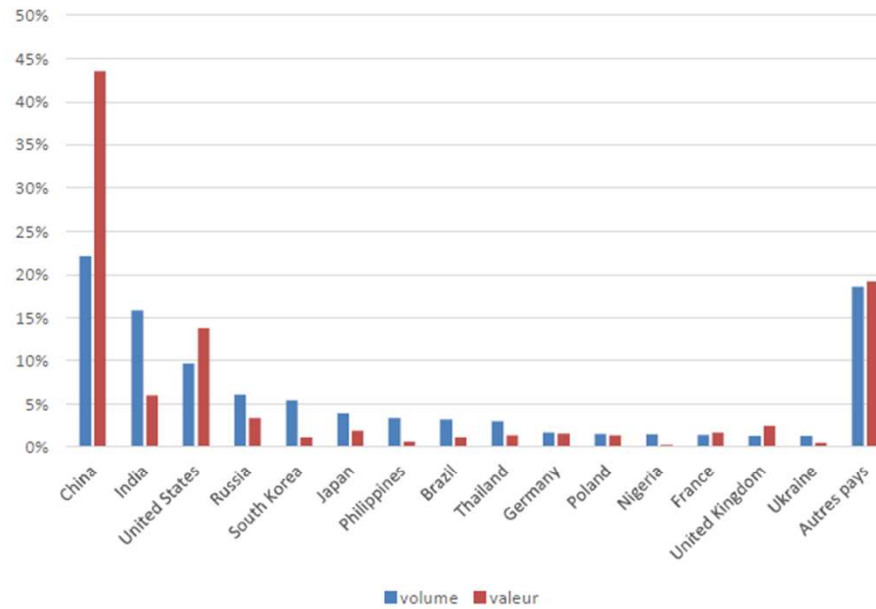
MARCHÉ MONDIAL DES SPIRITUEUX

Évolution de la consommation mondiale de spiritueux depuis 2014 (en milliers de \$US)
470 milliards US\$ en 2024

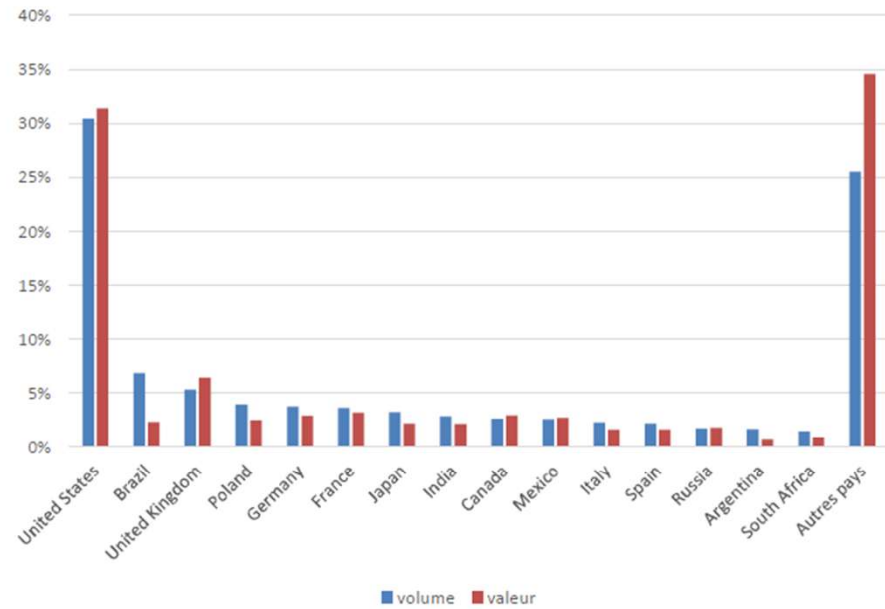


MARCHÉ MONDIAL DES SPIRITUEUX

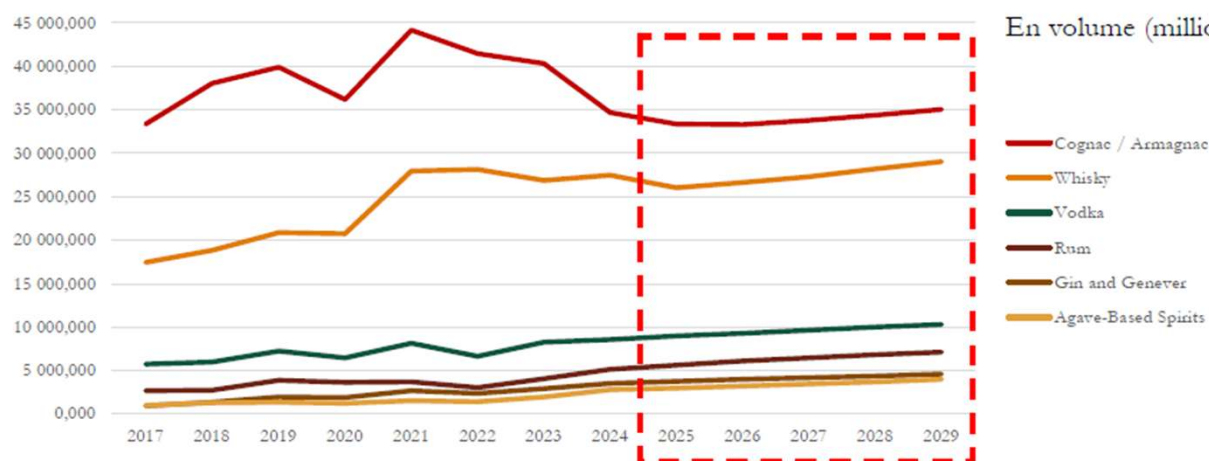
Part de marché des 15 premiers pays consommateurs de spiritueux



Parts de marché des 15 premiers pays consommateurs de spiritueux internationaux



ÉVOLUTION DES SPIRITUEUX CONSOMMÉS EN CHINE DEPUIS 2014 (HORS SPIRITUEUX NATIONAUX)



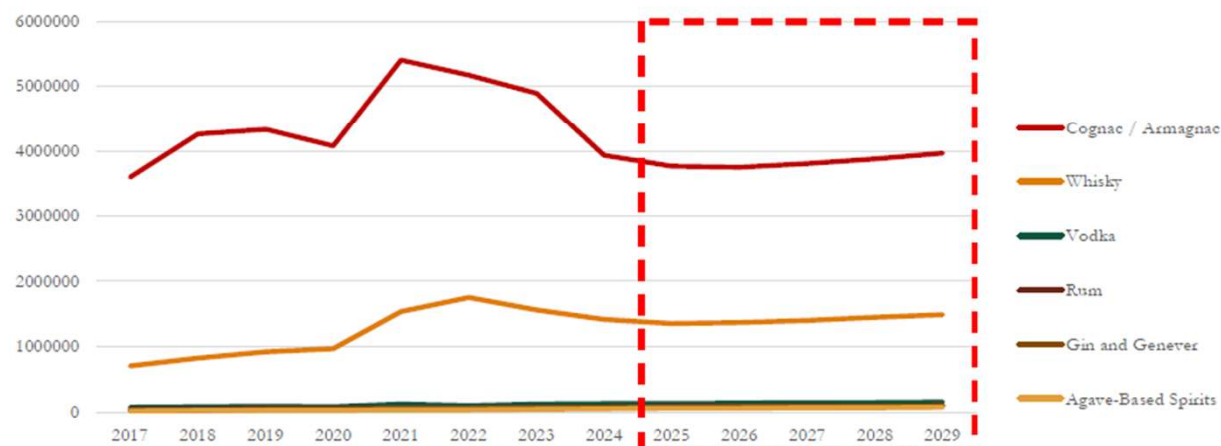
Volume des spiritueux en Chine :

- 7,3 milliards de bouteilles eq 70 cl dont 94 millions de bouteilles hors spiritueux nationaux
- - 5% par rapport à 2023
- -2,5% sur la période 24-29

En valeur (k€)

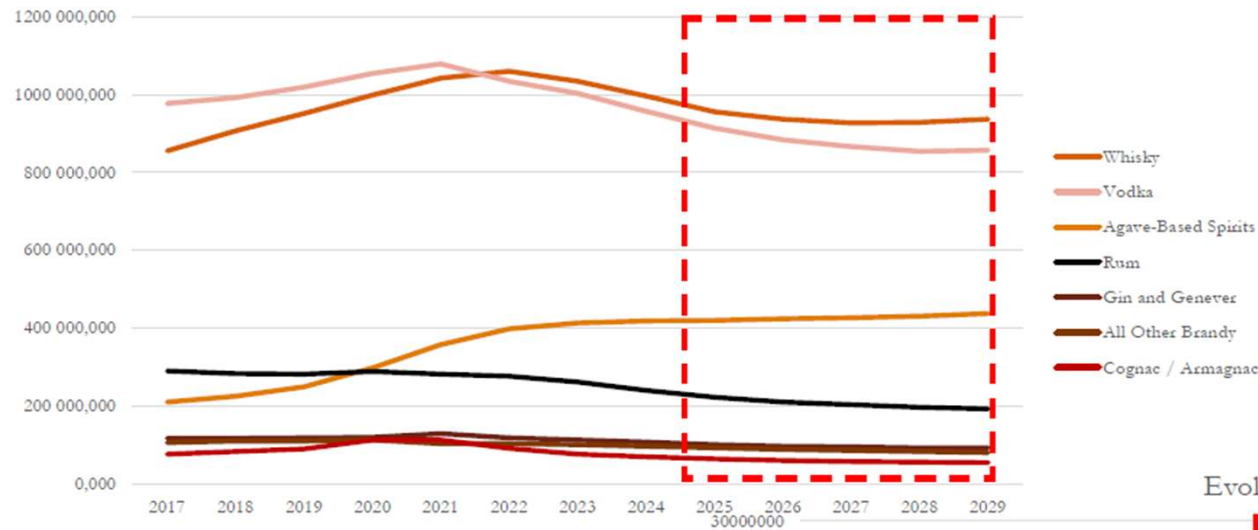
Valeur des spiritueux en Chine :

- 188,6 milliards d'euros dont 5,4 milliards d'euros hors spiritueux nationaux
- - 3% par rapport à 2023
- -0,50 % sur la période 24-29



MARCHÉS DES SPIRITUEUX AUX ETATS-UNIS

Evolution volumes spiritueux aux Etats-Unis



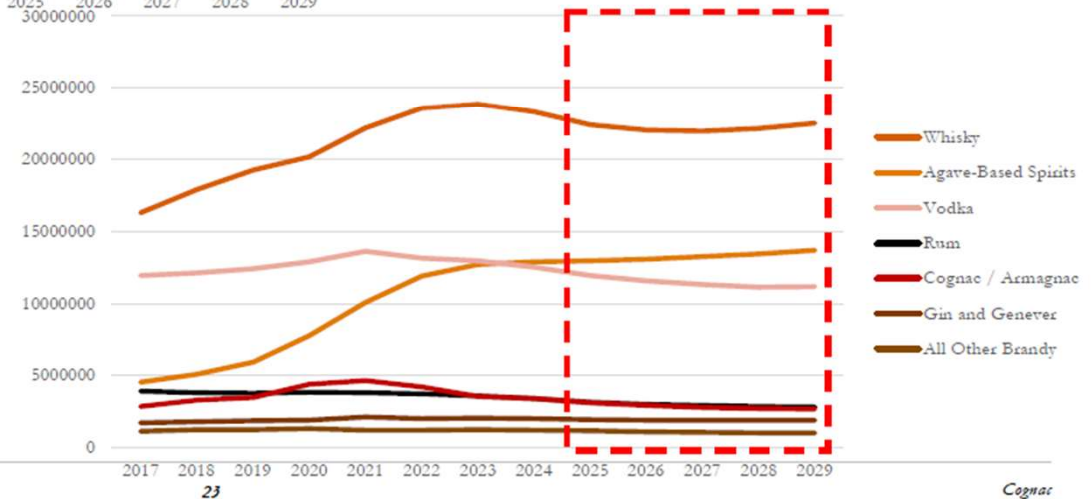
Volume spiritueux aux Etats-Unis

- 3,2 milliards bouteilles eq 70 cL
- - 4% par rapport à 2023
- - 2% sur la période 24-29

Valeur spiritueux aux Etats-Unis

- 59 milliards d'euros
- -5% par rapport à 2023
- - 1% sur la période 24-29

Evolution valeur spiritueux aux Etats-Unis





Chine – Point de Situation

Réunion du 1er octobre : Maisons exclues de l'engagement de prix

- Présentation générale SMC / BNIC sur différentes actions menées depuis le départ et sur la limite des aspects politiques du dossiers
- Proposition de démarches individuelles, Maisons / MOFCOM :
 - courrier de soutien du BNIC
 - mise en relation avec le bureau Chine.
 - Préparation des échanges avec le MOFCOM

Difficultés identifiées

- Difficultés spécifiques : Maisons non-coopérantes car enregistrées traders sur recommandation de Gide.
- Difficulté liées à l'image des Maisons exclues auprès des importateurs : possibilité de courrier de soutien

Questions du financement de l'accompagnement de ces Maisons : proposition d'accompagner financièrement les 1ères étapes d'accompagnement de manière forfaitaire (budget en cours de détermination par le BNIC)

Webinaire du 2 octobre : reporting

- Phase complexe pour les Maisons
- Des demandes complémentaires du Mofcom sur l'étape du dédouanement
- Nombreuses questions posées



ADAPTATION AMONT-AVAL



ADAPTATION AMONT-AVAL

GT PRODUCTION

RENDEMENT PLANCHER

AFFECTATION LONGUE

Enjeux :

- Rendement plancher : demande de la viticulture de visibilité sur plusieurs années et
Demande d'une partie de la viticulture de rendement plancher pour maintenir un niveau e
rentabilité minimum
- Affectation longue : securisation d'une filiere autre debouches

4. Récupération des données OCDE

Mise à jour des données OCDE du PIB à long terme :

→ Révision à la hausse à moyen terme mais à la baisse à long terme

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	Croissance post 15 ans
Actualisation PIB 2024	-4,2%	-2,5%	-0,9%	0,0%	0,6%	2,9%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,02%
Actualisation PIB 2025	-4,2%	-2,5%	-0,9%	0,0%	0,6%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	1,86%

Conséquences sur les besoins Cognac :

Avec chiffres 2024

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
566 841	577 049	590 680	604 060	620 750	633 970	647 370	660 840	674 270	687 320	699 700	712 610	726 980	741 430	756 170

Avec chiffres 2025

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
568 013	578 851	593 160	607 930	625 790	639 770	653 690	667 050	680 310	693 040	704 850	717 070	730 460	743 900	757 580

Conclusion :

→ Quasiment pas d'impact



Rendement plancher et affectation

Rendement plancher

Recommandations des experts Négoces du GT Production : Report de la décision faute de visibilité
=> A voir après le vote du rendement

Affectation longue :

Recommandations des experts Négoces du GT Production : **défavorables**

- Contrainte pour le viticulteur sans réelle contrepartie => la contractualisation permettra de sécuriser à la fois le viticulteur et son acheteur
- La concurrence ce sont moins les autres régions que **l'Espagne et l'Italie**

❏ Question évoquée : report de l'affectation

Règlementation

Cahier des charges: Affectation possible jusqu'au 1^{er} juillet avant récolte

Code rural : Affectation possible jusqu'au 31 juillet

2 options :

- * Modification du Cahier des charges : Repousser la date d'affectation au 31/07
- * Modification du Code rural : Repousser jusqu'à une date plus lointaine à déterminer



ADAPTATION AMONT-AVAL

GT ADAPTATION

Enjeux : Nécessité de redimensionner au moins temporairement le vignoble pour assurer une rentabilité minimum aux viticulteurs : modalités



Trois leviers complémentaires pour l'adaptation amont



Distillation de crise

Mesure de court terme sur deux ans pour faire face au risque d'excédents

Financements publics - impact des droits anti-dumping en Chine



Arrachage définitif

Mesure de long terme à dimension sociale plus que structurelle

Financements publics impact des droits anti-dumping en Chine + **filière**



Arrachage temporaire primé

Mesure de moyen/long terme à dimension structurelle permettant de garder de la souplesse en cas de rebond

Financements filière - volonté d'adaptation autonome

Demande de retrait de volumes financés sur fonds publics

- Proposition de la Commission européenne – intérêt politique => reconnaître la légitimité de notre demande de compensation sur la Chine.
- Réponse à une situation conjoncturelle – pas d’effet structurel.
- Demande d’aides publiques sur une ou deux années.
- Cette année, volumes d’excédents relativement limités.

Situation : Demande suspendue du fait de la situation politique française.

Estimation des volumes excédentaires relatifs à l’enquête antidumping chinoise

- Évaluation basée sur les surfaces qui n’auraient pas été demandées en APN depuis 2015 si nous avions connu à l’avance l’impact de l’enquête antidumping chinoise.
- 3 500 ha de plantations nouvelles qui n’auraient pas été demandées
- 350 000 à 500 000 hl vol /an selon le niveau de rendement agronomique

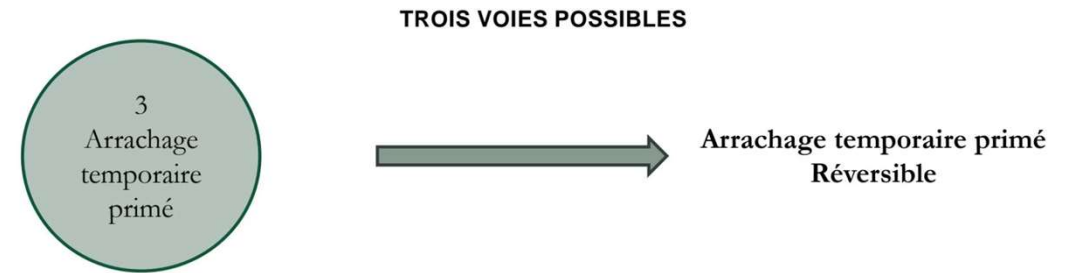
Dispositif d'arrachage temporaire proposé

Le dispositif :

- **Prime initiale** : couvrir les coûts d'arrachage (versée la 1ère année)
- **Aide annuelle** par hectare versée chaque année pendant 6 ans (durée à définir)
- *En option : une prime de sortie définitive volontaire accessible dès la 5e année*

En contrepartie :

- **Abandon du VCCI**
- **Interdiction de replanter pendant au moins 7 ans** (sauf si le rendement de base repasse au-dessus d'un seuil à définir)
- ***Si option de prime de sortie définitive* → renonciation aux droits de replantation = arrachage définitif**



❏ Important : En parallèle, maintien du dispositif VCCI tel qu'il existe actuellement

Exemple d'application :

Besoin : 550 000 hl AP

Surface affectable cognac : 92 000 ha

Rendement de base : **5,98 hl AP/ha**

Rendement agronomique moyen : 110 hl vol./ha → Excédents : 4 620 000 hl vol.

Hypothèses :

- Arrachage temporaire avec conservation VCCI : 10 000 ha
- Arrachage temporaire avec abandon du VCCI : 10 000 ha

les surfaces arrachées ne produisent plus d'excédents mais la production au cognac est compensée par les surfaces restantes à l'échelle de l'exploitation

Non compensation :

Rendement régional moyen avec VCCI : 6,81 hl AP/ha

Production : 490 217 hl AP → Excédent : 3 018 000 hl vol
(soit 1 600 000 hl vol en moins d'excédents)

→ Possibilité de réduire le surstock de 60 000 hl AP

les surfaces arrachées ne produisent plus d'excédents 3 solutions possibles :

- Non compensation → déstockage
- Compensation → révision à la hausse du rendement de base
- Mix des deux.

Compensation avec révision du rendement de base :

Rendement de base : **6,71 hlAP/ha**

Rendement régional moyen avec VCCI : 7,64 hl AP/ha

Production : 550 000 hl AP → Excédent : 3 018 000 hl vol
(soit 1 600 000 hl vol en moins d'excédents)

Exemple d'application :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Total
Exemple 1 : Prime d'arrachage + rente pendant 6 ans + pas de prime de sortie	1 500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	Conservation des droits et possibilité de replanter					Perte des droits si pas de replantation		4 500 €
Exemple 2 : Prime d'arrachage + rente pendant 6 ans + option prime de sortie année 5 ou 6 ou 7 ou 8	1 500 €	500 €	500 €	500 €	3 000 €	Abandon définitif des droits de replantation									6 000 €
	1 500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 500 €	Abandon définitif des droits de replantation								
	1 500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 000 €	Abandon définitif des droits de replantation							
	1 500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	1 500 €	Abandon définitif des droits de replantation						

Les bénéfices du dispositif proposé



Système volontaire et adaptable

Complémentaire au VCCI et adaptable selon les situations des viticulteurs



Réduction des coûts

Permet de réduire les coûts et d'atténuer les risques de baisse de valorisation du foncier et des stocks



Maintien des volumes

Permet de maintenir les volumes nécessaires tout en déstockant



Conservation du potentiel

Permet de conserver le potentiel régional en cas de rebond des marchés



Éviter les déversements

Permet d'éviter les risques de déversement en réduisant les excédents



Financement réaliste

Financement filière réaliste, sous maîtrise de l'interprofession entre 3 € et 8 € /hl AP acheté pendant 10 ans



Transition accompagnée

Un système permettant une transition accompagnée entre l'arrachage temporaire et définitif en donnant plusieurs choix aux viticulteurs



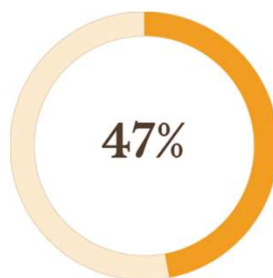
ADAPTATION AMONT-AVAL

FINANCEMENT DES STOCKS

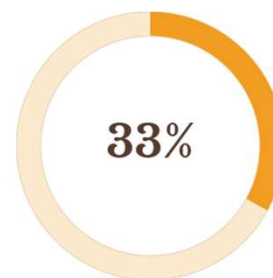
Décision à prendre : Validation de la note et de ses annexes pour pour qu'elles soient officiellement portées par le BNIC et le SMC auprès des instances décisionnelles compétentes (ministères, services de l'État, établissements financiers publics et privés).

Résultats du Sondage

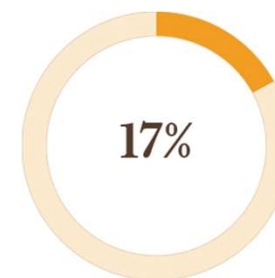
Profil des répondants : 42 répondants



Maisons de négoce



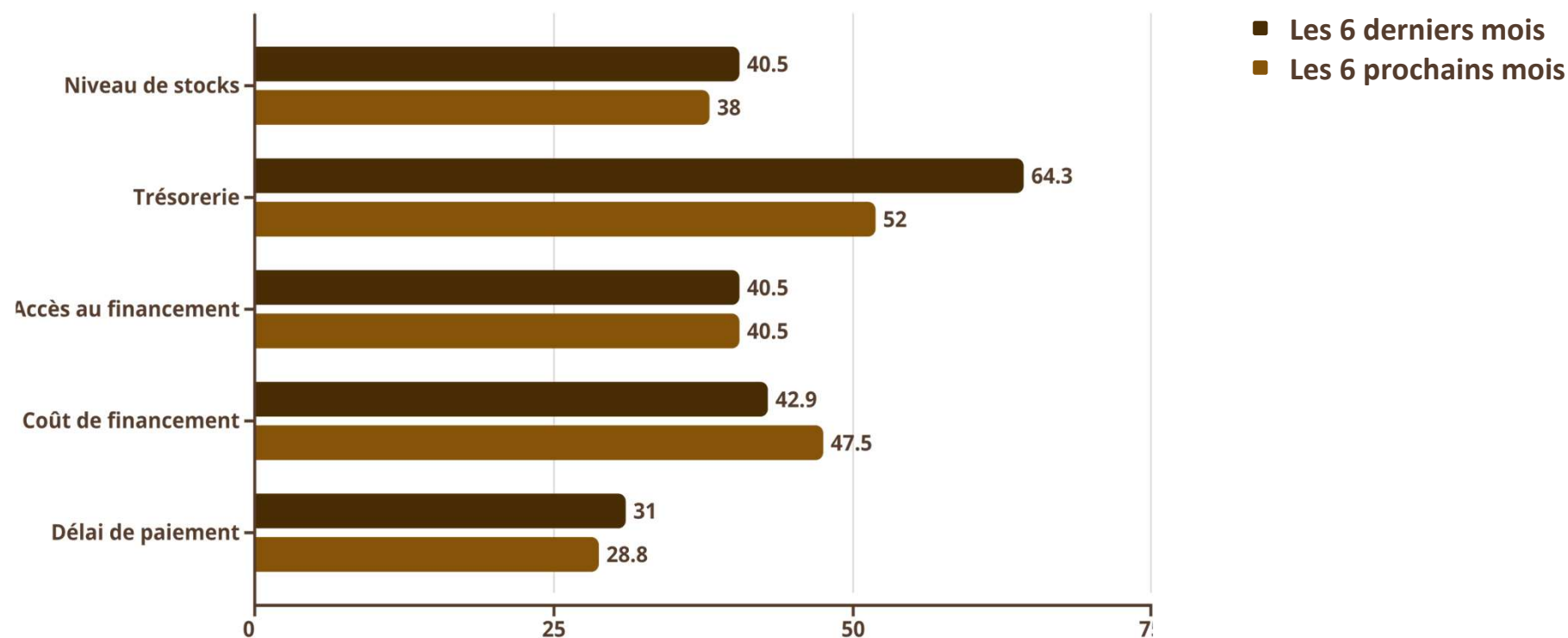
Marchands en gros



Activités mixtes

Situation globale : **63% plutôt mauvaise ou très mauvaise**

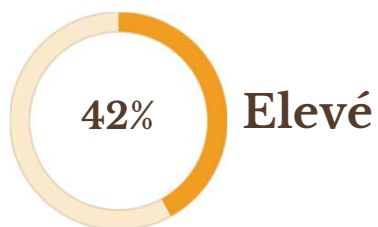
Dégradation de la situation (% des répondants)





SITUATION DES STOCKS

Niveau de stocks

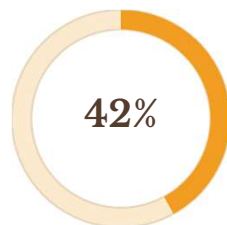


Des répondants ont un niveau de stocks élevé.



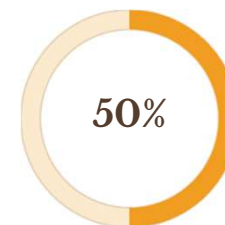
Des répondants ont un niveau de stocks très élevé.

Risque stocks



Risque à 12 mois

Des répondants identifient un risque concernant le niveau de stocks à 12 mois.



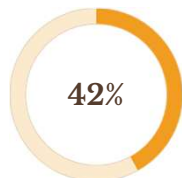
Pas de risque stocks identifié

Des répondants n'identifient pas de risque concernant le niveau de stocks.



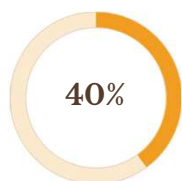
POSITIONNEMENT DES BANQUES

Durcissement bancaire



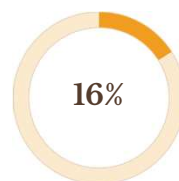
Des répondants ont constaté un durcissement des conditions bancaires.

Modalités du durcissement



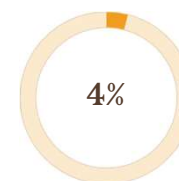
Garanties supplémentaires

Des répondants se sont vus imposer des garanties supplémentaires.



Hausse des taux

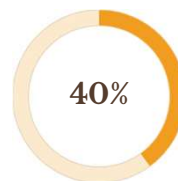
Des répondants ont subi une hausse des taux.



Cautions personnelles

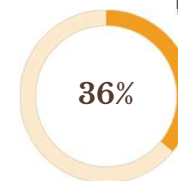
Des répondants se sont vus demander une caution personnelle.

Conséquences pour les entreprises



Trésorerie impactée

Des entreprises ayant subi un durcissement bancaire ont eu leur trésorerie impactée



Ventes contraintes

De ces entreprises ont dû procéder à des ventes contraintes.

Priorisation des solutions proposées

Garantie d'État

Favorables : 66%

↳ Intention d'utilisation : 82%

Mesures Fiscales

Favorables : 85%

↳ Intention d'utilisation : 97%

Indemnisation du déclassement

Favorables : 47%

↳ Intention d'utilisation : 95%

Portage de stocks

Favorables : 32%

↳ Intention d'utilisation : 71%

Autres : Diminution des frais financiers

Autres : Allongement de la durée des prêts



Enjeux et besoins d'accompagnement : note SMC



UNE CRISE GÉOPOLITIQUE AUX CONSÉQUENCES STRUCTURELLES

Contexte et urgence

Crise d'origine géopolitique : mesures antidumping chinoises

- Effondrement du marché chinois, moteur historique des exportations.
- Crise exogène → effet structurel sur la filière (cycles longs de vieillissement).
- Filière en tension : trésoreries fragilisées, conditions bancaires durcies.

Effets en chaîne et risques systémiques sur l'ensemble de la chaîne



Banques

Durcissement des conditions :

- hausse des taux d'intérêt,
- renforcement des garanties exigées,
- multiplication des cautions personnelles demandées aux dirigeants

501 730 hlAP

**Volume excédentaire
directement lié à la Chine**

930M€

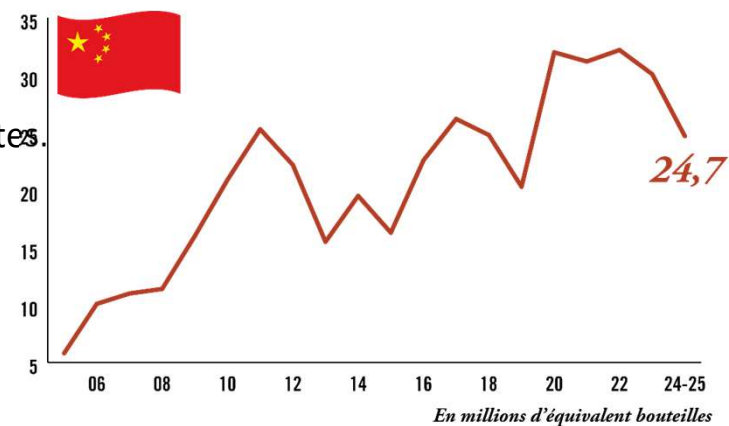
Valeur estimée du surstock

ESTIMATION DU SURSTOCK

Récolte	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume de surstock en hl AP	936	-1 897	12 738	30 562	94 433	75 378	57 601	54 854	84 136	92 989
Compte en septembre 2025	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Total du surstock lié aux taxes chinoises= **501 730 hl AP**

Le surstock s'est créé essentiellement sur les dernières récoltes.
Il est donc situé dans les comptes jeunes du stock actuel.



ESTIMATION DE LA VALORISATION DU SURSTOCK

référentiel prix de transaction (achat négoce/viti)	CV 10	CV 9	CV 8	CV 7	CV 6	CV 5	CV 4	CV 3	CV 2	CV 1
prix globaux observés en cours	2 060	1 939	2 000	2 459	1 999	2 167	2 092	1 920	1 787	1 767
prix en FB observés sur la campagne 24/25	2245	1100	1100	2435	2340	1851	2103	1962	1761	1752
prix en GC observés sur la campagne 24/25	3 127	3 800	3 001	2 543	2 251	2 427	2 149	2 073	1 927	1 796
moyenne	2 477	2 280	2 034	2 479	2 197	2 148	2 115	1 985	1 825	1 772

hypothèse coûts de stockage/an		130 €/hl AP/an									Total
Estimation de la valorisation du surstock	2,5 M€		30,4 M€	69,1 M€	201,1 M€	150,8 M€	107,7 M€	95,4 M€	135,5 M€	137,6 M€	930,1M€
Estimation du coût du portage du surstock à date	1,2 M€		13,2 M€	27,8 M€	73,7 M€	49 M€	30 M€	21,4 M€	21,9 M€	12,1 M€	250 M€
Estimation coût du portage du surstock pour les 10 prochaines années	1,1 M€		15,1 M€	36,3 M€	112,3 M€	89,6 M€	68,5 M€	65,2 M€	100 M€	110,6 M€	599 M€

Base de valorisation : 1350 € pour du C0 + 130€ par année de vieillissement

NB : 130€ : hl AP = estimation des couts de portage des stocks (frais financiers et évaporation compris).

01

Préserver la valeur patrimoniale des stocks

Éviter les ventes de détresse qui détruiraient durablement la valeur économique et l'image du Cognac

02

Sécuriser l'accès au financement

Mettre en place des garanties publiques adaptées pour restaurer la confiance bancaire et maintenir les lignes de crédit nécessaires à l'activité

03

Redonner de l'oxygène aux trésoreries

Organiser un refinancement structuré permettant de libérer des capacités financières pour l'exploitation courante

04

Ajuster l'offre à la demande

Maîtriser volontairement la production via des mécanismes de régulation (VCCI, programmes d'arrachages ciblés) pour rééquilibrer le marché

05

Relancer la dynamique commerciale

Renforcer la diversification géographique vers de nouveaux marchés porteurs : Europe, Inde, Afrique, Amérique latine

Dispositifs de soutien : garanties publiques et portage des stocks

Système de garanties publiques

📄 Objectif central :

Maintenir l'accès au financement bancaire dans la durée et restaurer un climat de confiance mutuelle entre les banques et les acteurs de la filière Cognac.

Caractéristiques du dispositif : adaptation des garanties BPI

- Couverture jusqu'à 70 % du montant des financements accordés
- Durée alignée sur les besoins : 5 à 10 ans
- Extension aux financements en cours pour éviter les ruptures
- Application aux prêts in fine adaptés aux cycles longs du Cognac
- Conditionnalité : baisse proportionnelle du coût du crédit

Mécanisme de portage des stocks

Principe : vente temporaire des stocks excédentaires à une structure ad hoc, avec engagement de rachat à terme.

Objectif : libérer immédiatement de la trésorerie tout en préservant la valeur patrimoniale et l'intégrité de la filière.

Durée et modalités

- Durée : 5 à 10 ans
- Engagement de rachat par les vendeurs initiaux
- Structure ad hoc et/ou établissements financiers - pool bancaire

Conditions de fonctionnement

- 1) Sécurisation publique : backstop d'État (BPI France et Caisse des Dépôts) en cas de défaillance
- 2) Coût du portage et du rachat maîtrisé

Équité concurrentielle

- Dispositif ouvert à toutes les banques sans discrimination
- Conditions identiques pour l'ensemble des établissements
- Transparence totale des critères d'éligibilité

ESTIMATIONS ET MESURES COMPLÉMENTAIRES

Garantie d'Etat sur financement des stocks

Base : Besoin estimé à 10% du
surstock soit 93 M€

1.4M€

Frais de Garantie sur 5 ans
1.5% du montant

Portage de stocks

Base : Besoin estimé à 10% du
surstock soit 93 M€

21M€

Intérêts du portage
93 M€ à 4,5 % sur 5 ans

1.4M€

Prime de garantie
Environ 1,5 % du montant

465K€

Frais annexes
Structuration et gestion

⇒ Formalisation de l'accompagnement

Option A ⇒ Pas de compensation financière directe

⇒ Uniquement la garantie d'État sur les financements et le portage avec négociation des tarifs (exemple : prime plafonnée à 1 %)

Option B Compensation financière :

B1 — Compensation directe de 50 % des frais engagés

B2 — Crédit d'impôt équivalent à 50 % des frais

⇒ Mesures fiscales complémentaires

Levée du plafonnement de déductibilité

Suppression (temporaire?) des limites prévues à l'article 212 bis du CGI pour permettre une meilleure absorption des charges financières liées à la crise

Amortissements accélérés

Autorisation d'amortissements accélérés sur les investissements de modernisation et de diversification réalisés pendant la période de crise

Accompagnement au redéploiement des marchés

La reconquête des marchés internationaux nécessite des investissements pour les zones prioritaires :

=>Inde, l'Afrique, l'Amérique latine et l'Europe.

Coûts d'entrée par zone : **100 000 € à 270 000 €** (en l'absence de tarif douanier - ou faible niveau)

Nécessité de renforcer et d'accélérer les négociation d'accords commerciaux bilatéraux

Elargissement du crédit d'impôt export- Article 244 quater H du C

- Augmentation du taux (de 25 à 50 %)
 - Renouvellement possible
 - Plafond rehaussé à 100 000 €
 - Élargissement des dépenses éligibles
-

Engagements réciproques de la filière



Discipline de production

Mise en œuvre rigoureuse des mécanismes de régulation : VCCI et programmes d'arrachages volontaires pour ajuster structurellement l'offre



Achats responsables

Engagement à maintenir des pratiques d'achat équitables et durables auprès des viticulteurs pour préserver le tissu économique local



Renforcement des actions marchés

Intensification de la prospection internationale, présence accrue sur les salons professionnels, campagnes de communication ciblées

Travaux réalisés

- Note élaborée par le SMC
- Chiffrage validé techniquement avec le BNIC
- Échanges préliminaires avec BPI Nouvelle-Aquitaine et la Banque de France
- Consultation du cabinet d'expertise PKF - Arsilon

Validation attendue

Approbation formelle de la note et des mesures demandées pour qu'elles soient officiellement portées par le BNIC et le SMC auprès des instances décisionnelles compétentes (ministères, services de l'État, établissements financiers publics et privés).

Prochaines étapes

- **14 octobre**
Échange du DG du SMC avec les coordinateurs filières du Crédit Agricole 16 et 17
- **15 octobre**
Réunion Banque de France - BPI réunissant les banques, experts-comptables et représentants de l'État (DDFIP et Sous-préfecture)



ADAPTATION AMONT-AVAL

LIBÉRATION DE LA RÉSERVE CLIMATIQUE

=> VOTE

Contexte réglementaire actuel

2011 : origine de la règle de libération de la réserve climatique => pilier de la gestion des volumes dans la filière viticole.

2023 : règle confirmée dans l'accord interprofessionnel (AI) sur la réserve climatique pour 6 campagnes.

Principe de calcul

Base : Evaluation du rendement global de l'exploitation, intégrant l'ensemble des surfaces et productions classées "vins blancs Cognac".

Objectifs initiaux : prévenir les transferts de volumes Cognac vers les VSIG et limiter les effets d'aubaine potentiels.

Difficultés observées sur le terrain

Plusieurs viticulteurs signalent des obstacles significatifs pour débloquer leur réserve climatique, notamment en raison de l'inclusion des surfaces VSIG dans le calcul du rendement global.

Nécessité d'adaptation

Face à ces contraintes opérationnelles : réflexion sur l'évolution possible des pratiques ou de la règle actuelle, afin de mieux répondre aux réalités du terrain.



Scénarios de modification proposés

Solution 1 : Exclure les surfaces et productions VSIG du calcul du rendement d'exploitation

- **Principe** : le déficit serait calculé uniquement sur les surfaces Cognac.
- **Avantages** :
 - ✓ Cohérence avec l'évolution réglementaire (contingents VSIG créés depuis 2018).
 - ✓ Maintien de la logique de prévention des transferts.
- **Contraintes** :
 - ✓ Nécessite une **modification de l'Accord Interprofessionnel** pour 2026.
 - ✓ Adaptations informatiques lourdes (déclaration de récolte).
 - ✓ Solution **transitoire possible dès 2025** sur demande individuelle auprès du BNIC.

Solution 2 : Ne retenir que le cadre Cognac pour évaluer le déficit de rendement

- **Principe** : évaluation du déficit uniquement à partir des volumes et surfaces Cognac, par cru.
- **Avantages** :
 - ✓ Mise en œuvre possible **dès la récolte 2025**.
 - ✓ Pas de modification immédiate de l'Accord Interprofessionnel.
- **Inconvénients** :
 - ✓ Rupture avec la philosophie historique du dispositif.
 - ✓ Risque de transfert de volumes vers VSIG.
 - ✓ Nécessité de **reporter l'ouverture de la déclaration de récolte** (10 novembre).
 - ✓ Impact limité : seulement **199 hl AP potentiellement libérables sur 13 ans**.



ADAPTATION AMONT-AVAL

PÉRENNISATION DU VCCI DANS LE CAHIER DES CHARGES

Enjeux : maintien du dispositif à court terme et au-delà de 2030 ou indéfiniment

=> POSITION DE LA FAMILLE DU NÉGOCE POUR LE COMITE PERMANENT



PÉRENNISATION DU DISPOSITIF VCCI DANS LE CAHIER DES CHARGES

Contexte actuel

Le dispositif VCCI est temporaire jusqu'en 2030. Au-delà, aucun droit à rendement complémentaire ne sera possible, même pour les arrachages effectués avant cette date.

Exigence européenne

La Commission européenne interdit tout dispositif temporaire dans les cahiers des charges d'appellation (sauf exception a priori non applicable).

Conséquences :

Demande de la viticulture : Pérenniser le mécanisme VCCI dans le cahier des charges de manière définitive

Nécessité de sécuriser le mécanisme et a minima la durée de mise en œuvre du rendement complémentaire après 2030.

Points de vigilance

Analyser les conséquences et risques d'une pérennisation.

Possibilité d'envisager un dispositif définitif mais conditionné à une période d'arrachage définie?

1

Report des décisions du Comité permanent, de la Section ODG et du CRINAO au 6 novembre 2025 pour approfondir le dossier.

2

Si accord des familles : dépôt d'une demande de pérennisation sans autre modification pour éviter un réexamen sur le fond par les instances.

3

Mise en place d'un suivi de l'application du VCCI pour identifier les abus et dysfonctionnements potentiels, avec bilans périodiques réguliers.

4

Les familles s'engagent à procéder aux corrections nécessaires via de nouvelles modifications du cahier des charges. Suivi confié aux services et au GT Adaptation du vignoble.



INVESTISSEMENT IMMOBILIER BNIC ET TRAVAIL SUR LA VISION DU PÔLE TECHNIQUE

⇒ **Discussion**

AVANCEMENT DES RÉFLEXIONS ET TRAVAUX



Retours des banques

Suite à la réunion du 25 septembre 2025



Faisabilité construction

Étude de locaux techniques sur le terrain



Travaux PTDD

Chiffrages en cours pour nouveaux équipements



Vision technique

Réflexion avec les maîtres de chais

Crédit Agricole 16

6 M€

Décision avant le 1er juin 2026

Négociation favorable sur
l'indemnité de remboursement
anticipé

Caisse d'Épargne

3 M€

Report accepté

Prise de décision pour juin 2026

Crédit Mutuel SO

3 M€

Visibilité demandée pour septembre 2026

Comité permanent – 6 novembre 2025

Restitution des chiffrages pour aménagements PTDD destinés
aux nouveaux matériels subventionnés Feder

Comité permanent – 2 décembre 2025

Présentation des résultats de recherches de subventions et
faisabilité de construction avec prêts non consommés



CEC

- 1) QUESTIONS DU REPORT DE L'ÉCHÉANCE 2028
- 2) AUTRES CERTIFICATIONS : PRINCIPE D'UNE LISTE POSITIVE

⇒ **Discussions et Position**



- **Retour de certains viticulteurs et des JA** : demande de report du délai pour atteindre 100% certifiés
 - ⇒ Quelle position du négoce?
- **Demande des experts du négoce de revoir la position générale du Comité Permanent d'accepter de prendre en compte toutes les certifications** de Niveau 2, alors qu'elles ne se valent pas toutes
 - ⇒ Demande au PTDD d'analyse précise des différentes certifications de niveau 2 avec mesure d'écart / CEC
 - ⇒ Proposition de valider une liste positive à définir par le GT CEC (modèle bordelais)



CERTIFICATIONS ET LABELS ENVIRONNEMENTAUX

Cultivons
demain

Agriculture
biologique

Biodynamie

HVE

Terra Vitis

ISO 14001

CERTIFICATIONS ET LABELS ENVIRONNEMENTAUX

En 2024, plus de 75 % des surfaces bordelaises sont certifiées par une démarche environnementale (contre 35 % en 2014). Notre objectif ? Engager 100 % de notre vignoble d'ici 2030 !



90 ANS DE L'APPELLATION – 80 ANS BNIC - PROPOSITIONS

⇒ **Position**

Propositions d'actions anniversaire 80 ans BNIC et 90 ans AOC

01

Création d'une identité célébrant le double anniversaire

Un logo identique pour les 2 évènements

Logo, dévoilé lors de la cérémonie des vœux avec communiqué de presse

Déclinaisons signatures mail, courriers institutionnels, extranet....

02

Mise à jour de l'exposition des 70 ans du BNIC

- Création d'un panneau supplémentaire pour illustrer les 10 dernières années
- Exposition itinérante pouvant être mise à disposition
- Possibilité de digitalisation de l'exposition

03

Evènement lors de Wine Paris 2026

- En collaboration avec 5 autres AOC qui ont également 90 ans : Cassis, Chateaufort, Arbois, Monbazillac et Tavel
- En cours d'élaboration

04

Temps forts anniversaire le 2 juillet 2026

17h : Conférence

4 intervenants :

- un historien : nouveau directeur du GREH
- un auteur : Luc Lurton
- Un expert marchés
- Un économiste

Table ronde avec les 4 derniers présidents du BNIC (animateurs Gérard Seguin et Nina Couturier)

19h : soirée d'anniversaire au Village Cognac, format pique-nique

05

Numéro spécial Terres de Cognac / Paysan Vigneron

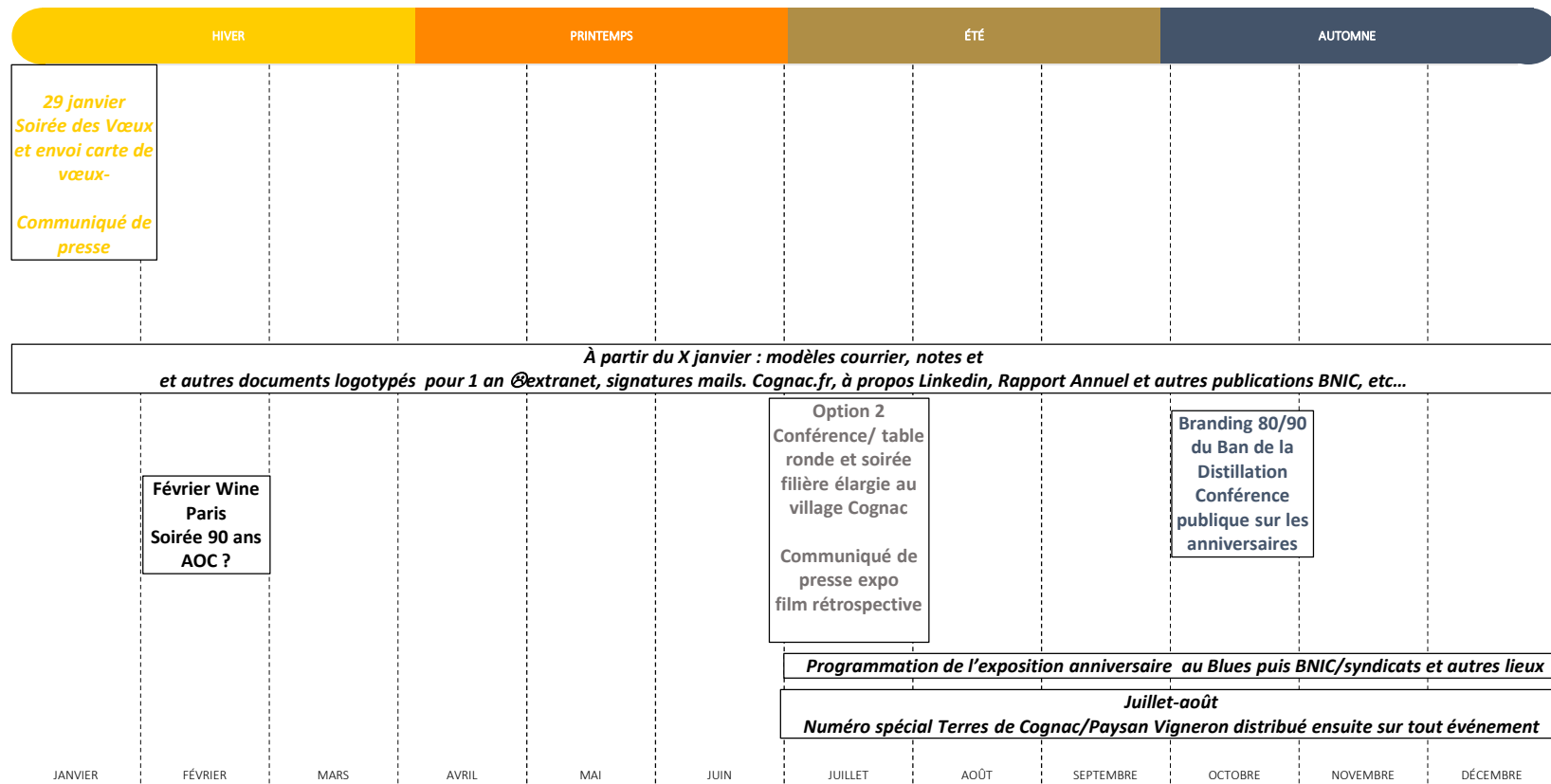
Histoires de l'AOC et BNIC

Itw des 4 derniers présidents

Résilience et capacités d'adaptation de la filière

80 ANS BNIC – 90 ANS AOC COGNAC

2026



2026



CHANGEMENT COMMISSION EMPLOI:

MAISON BOINAUD : ANASTASSIA PETRINA REMPLACE
CÉLINE MARCHAIS

⇒ **Décision**



Merci de votre participation